



# DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conformément au règlement (UE) 305/2011



## Mo Duo Cook-mode pellets-Type 1/Type 2

1. DOP n°	PE 0016
2. Type	Poêle à pellet
3. Usage prévu	Appareils de chauffage domestique à convection à granulés de bois sans production d'eau chaude
4. Fabricant	Austroflamm GmbH Austroflamm-Platz 1 A-4631 Krenglbach
5. Fondé de pouvoir	-
6. Système d'évaluation de la performance et de vérification de sa constance	3

Numéro d'identification du laboratoire d'essai / numéro du rapport d'essai	0051 / CS25-0115871-01
Spécification technique harmonisée	EN 16510-2-6:2022
Portance (kg)	70/70
Distances minimales par rapport aux matériaux combustibles - distance sous l'appareil dB [mm]	0/0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance frontale au sol dF [mm]	600/600
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au plafond dC [mm]	750/750
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur arrière dR [mm]	150/150
Distance minimale par rapport aux matières combustibles - distance au mur latéral gauche dS_1 [mm]	150/150
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur latéral droit dS_2 [mm]	150/150
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur latéral dans la zone de rayonnement gauche dL_1 [mm]	550/550
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur latéral dans la zone de rayonnement droite dL_2 [mm]	550/550
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles attenants (meubles, etc.) dP [mm]	1200/1200
Type et épaisseur de l'isolant thermique	-/-
CO à 13 % d'O2 à puissance calorifique nominale [mg/Nm <sup>3</sup> ]	≤ 250/55
NOx à 13 % d'O2 à puissance calorifique nominale [mg/Nm <sup>3</sup> ]	≤ 160/96
OGC à 13 % d'O2 à puissance calorifique nominale [mg/Nm <sup>3</sup> ]	≤ 35/2
Poussières (PM) à 13 % d'O2 à puissance calorifique nominale [mg/Nm <sup>3</sup> ]	≤ 20/14,8
CO à 13 % d'O2 à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm <sup>3</sup> ]	≤ 250/186
NOx à 13 % d'O2 à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm <sup>3</sup> ]	≤ 160/92
OGC à 13 % d'O2 à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm <sup>3</sup> ]	≤ 35/2



# DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conformément au règlement (UE) 305/2011



## Mo Duo Cook-mode pellets-Type 1/Type 2

1. DOP n°	PE 0016
2. Type	Poêle à pellet
3. Usage prévu	Appareils de chauffage domestique à convection à granulés de bois sans production d'eau chaude
4. Fabricant	Austroflam GmbH Austroflam-Platz 1 A-4631 Krenglbach
5. Fondé de pouvoir	-
6. Système d'évaluation de la performance et de vérification de sa constance	3

Poussières (PM) à 13 % d'O <sub>2</sub> à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm <sup>3</sup> ]	≤ 20/8,7
Température des fumées à la buse, à puissance calorifique nominale [°C]	264 / 225
Dépression minimum à puissance calorifique nominale [Pa]	12 / 12
Débit massique des fumées à puissance calorifique nominale [g/s]	6,8 / 7,0
Température des fumées à puissance calorifique à charge partielle [°C]	128 / 109
Dépression minimum à puissance calorifique à charge partielle [Pa]	10/10
Débit massique des fumées à puissance calorifique à charge partielle [g/s]	4,0/4,1
Sécurité incendie pour installation au conduit de cheminée	T400G/T400G
Puissance calorifique nominale - pièce [kW]	9,4 / 9,4
Puissance calorifique nominale - eau [kW]	-
Rendement à puissance calorifique nominale [%]	87 / 88,6
Puissance calorifique à charge partielle - pièce [kW]	4,0 / 4,1
Puissance calorifique à charge partielle - eau [kW]	-
Rendement à puissance calorifique à charge partielle [%]	≥ 91/92
Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux [%]	84 / 86,1
Indice d'efficacité énergétique (EEI)	123/125
Classe d'efficacité énergétique	A+/A+
Consommation d'électricité auxiliaire à puissance calorifique nominale [kW]	0,017/0,017
Consommation d'électricité auxiliaire à puissance calorifique minimale [kW]	0,011/0,011
Consommation d'électricité auxiliaire en mode veille [kW]	0,005/0,005
Durabilité écologique	NPD/NPD

La performance du produit désigné aux points 1 et 2 correspond à la performance telle que déclarée. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4. Signé pour le fabricant et en son nom par :

Krenglbach, 31/07/2025

Doris Pfeiffer  
Gérant